

BELFIUS EQUITIES

SICAV de droit belge – Société anonyme – Catégorie O.P.C.V.M.

Siège : Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0444.229.910

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 24 septembre 2026 à 11h00** en l'immeuble Tour & Taxis, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
2. Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2026. »
4. Affectation des résultats.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve, par compartiment, la proposition du conseil d'administration de la répartition du résultat pour l'exercice clôturé au 30 juin 2026. »
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
Proposition de décision : « L'assemblée donne décharge, globalement et par compartiment, aux administrateurs et au commissaire, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30 juin 2026. »
6. Nominations statutaires.
Proposition de décision : « L'assemblée
 - *décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat de Monsieur Christoph Finck en qualité d'administrateur. La rémunération passe de 1.000 euros par an à 1.250 euros par an. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2032.*
 - *prend acte de la démission, à partir du 24 septembre 2026, du mandat de Monsieur François-Valéry Lecomte en qualité d'administrateur et direction effective, Madame Maud Reinalter en qualité d'administrateur et direction effective et Monsieur Gunther Wuyts en qualité d'administrateur indépendant.*
 - *prend acte du non-renouvellement du mandat de Madame Anne Heldenbergh en qualité d'administrateur non-exécutif.*
 - *décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de nommer, à partir du 24 septembre 2026 Monsieur Jan Bouly en qualité d'administrateur et direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. Monsieur Arturo Reyes Idarraga en qualité d'administrateur et direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. Monsieur Thomas Stul en qualité d'administrateur non-exécutif. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. Monsieur Benoît De Belder en qualité d'administrateur indépendant. La rémunération est fixée à 1.250 euros par an. Les fonctions de Jan Bouly, Arturo Reyes, Thomas Stul et Benoît De Belder prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2032.*
 - *décide, sous réserve d'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat de PwC Réviseurs d'Entreprise/Bedrijfsrevisoren SRL, dont le siège est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 du Code des Sociétés et des Associations, cette société désigne comme représentant permanent Brieuc Lefrancq, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat. Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale, chargée d'approuver les comptes annuels en date du 30 juin 2029. L'assemblée constate que les honoraires annuels du commissaire passent de 4.641 euros par compartiment à 4.800 euros par compartiment (plus TVA, débours divers et cotisation IRE et indemnité des frais forfaitaires pour les coûts de technologue et de conformité), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à CACEIS Bank, Belgium Branch, agent administratif de la SICAV, afin de procéder aux obligations de publications et d'enregistrement relatives à ces décisions. »

Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, **au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée**, déposer au siège social de la société ou aux guichets des institutions mentionnées ci-dessous assurant le service financier, une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à la date de l'assemblée :

En Belgique : Belfius Banque S.A., place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles
En France : CACEIS Bank S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par écrit le conseil d'administration (c/o Avenue du Port 86C b320 – Tour & Taxis, B-1000 Bruxelles de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques de Belfius Equities sont disponibles gratuitement au siège social de la société ou dans les agences des établissements mentionnés ci-dessus, ainsi que sur le site internet suivant www.belfiusam.be.

Le conseil d'administration

PROCURATION

**DEVANT PARVENIR A LA SOCIETE, LE 17 SEPTEMBRE 2026 AU PLUS TARD, A L'ADRESSE EMAIL
SUIVANTE : legal.be@caceis.com**

Le/la soussigné(e),
(Nom, prénom ou dénomination et adresse complète)

Dans le cas d'une personne civile:
Ici valablement représenté par:

.....
(Nom, prénom, fonction et adresse complète)

Propriétaire de

Quantité	ISIN	Devise de la part	Type	Classe	Compartiment de BELFIUS EQUITIES
.....	BE0945530716	EUR	CAP	C	CHINA
.....	BE0945529700	EUR	DIS	C	CHINA
.....	BE0945524651	EUR	CAP	C	EUROPE CONVICTION
.....	BE0948878245	EUR	CAP	C	EUROPE SMALL & MID CAPS
.....	BE0163900674	USD	CAP	C	GLOBAL HEALTH CARE
.....	BE0163901680	USD	DIS	C	GLOBAL HEALTH CARE
.....	BE0176735018	USD	CAP	C	ROBOTICS & INNOVATIVE TCHNOLOGY
.....	BE0176734979	USD	DIS	C	ROBOTICS & INNOVATIVE TCHNOLOGY
.....	BE0170209713	EUR	CAP	C	LEADING BRANDS

de la société **BELFIUS EQUITIES, SICAV de droit belge**, S.A., ayant son siège social à 1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11.

Vu la convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui se réunira le **jeudi 24 septembre 2026 à 11h** en l'immeuble Tour & Taxis, Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles.

Vu l'ordre du jour de cette réunion, libellé comme suit:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
2. Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2026. »
4. Affectation des résultats.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve, par compartiment, la proposition du conseil d'administration de la répartition du résultat pour l'exercice clôturé au 30 juin 2026. »
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 30 juin 2026.
Proposition de décision : « L'assemblée donne décharge, globalement et par compartiment, aux administrateurs et au commissaire, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30 juin 2026. »
6. Nominations statutaires.
Proposition de décision : « L'assemblée
- décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat de
Monsieur Christoph Finck en qualité d'administrateur. La rémunération passe de 1.000 euros par an à 1.250 euros par an. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de **2032**. »

BELFIUS EQUITIES

SICAV de droit belge

Société anonyme

Catégorie OPCVM

Siège:

Place Charles Rogier 11

1210 Bruxelles

N° d'entreprise: 0444.229.910

Procuration

- prend acte de la démission, à partir du **24 septembre 2026**, du mandat de Monsieur François-Valéry Lecomte en qualité d'administrateur et direction effective, Madame Maud Reinalter en qualité d'administrateur et direction effective et Monsieur Gunther Wuyts en qualité d'administrateur indépendant.
- prend acte du non-renouvellement du mandat de Madame Anne Heldenbergh en qualité d'administrateur non-exécutif.
- décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de nommer, à partir du **24 septembre 2026** Monsieur Jan Bouly en qualité d'administrateur et direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. Monsieur Arturo Reyes Idarraga en qualité d'administrateur et direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. Monsieur Thomas Stul en qualité d'administrateur non-exécutif. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. Monsieur Benoît De Belder en qualité d'administrateur indépendant. La rémunération est fixée à 1.250 euros par an. Les fonctions de Jan Bouly, Arturo Reyes, Thomas Stul et Benoît De Belder prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2032.
- décide, sous réserve d'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat de PwC Réviseurs d'Entreprise/Bedrijfsrevisoren SRL, dont le siège est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 du Code des Sociétés et des Associations, cette société désigne comme représentant permanent Brieuc Lefrancq, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat. Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale, chargée d'approuver les comptes annuels en date du **30 juin 2029**. L'assemblée constate que les honoraires annuels du commissaire passent de 4.641 euros par compartiment à 4.800 euros par compartiment (plus TVA, débours divers et cotisation IRE et indemnité des frais forfaitaires pour les coûts de technologie et de conformité), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à CACEIS Bank, Belgium Branch, agent administratif de la SICAV, afin de procéder aux obligations de publications et d'enregistrement relatives à ces décisions. »

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution:

M.

(nom, prénom, domicile)

à l'effet de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire du **jeudi 24 septembre 2026**, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, approuver, rejeter ou s'abstenir au sujet de toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, et aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du conseil d'administration de **Belfius Equities**, SICAV de droit belge, avec faculté de substitution,

M.

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire du **jeudi 24 septembre 2026**, prendre part à toutes les délibérations et tous les votes, approuver, rejeter ou s'abstenir au sujet de toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, et aux effets ci-dessus, conformément aux instructions éventuelles, relatives aux divers points de l'ordre du jour (*). A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

VOTE

Soit

Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour :

OUI

NON

ABSTENTION

Soit

Approbation de la proposition contenue au point 3 de l'agenda:

OUI

NON

ABSTENTION

Approbation de la proposition contenue au point 4 de l'agenda:

OUI

NON

ABSTENTION

Approbation de la proposition contenue au point 5 de l'agenda:

OUI

NON

ABSTENTION

Approbation de la proposition contenue au point 6 de l'agenda:

OUI

NON

ABSTENTION

BELFIUS EQUITIES

SICAV de droit belge

Société anonyme

Catégorie OPCVM

Siège:

Place Charles Rogier 11

1210 Bruxelles

N° d'entreprise: 0444.229.910

Procuration

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour.

Fait à , le / / 2026.

Signature (**):

(*) Conformément au Code des Sociétés et des Associations, un 'actionnaire peut donner des instructions pour l'exercice du droit de vote. Des instructions à un membre du conseil d'administration peuvent préciser pour chaque sujet de l'ordre du jour si le mandataire doit approuver les propositions, les rejeter ou s'abstenir.

(**) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".